

LÉGENDE

ÉLÉMENTS À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DE L'AUTOROUTE

- Vidéotron et câble téléphonique enfouis
- Câble téléphonique enfoui
- Vidéotron
- Brise-vent ou plantation
- Sentier de véhicule tout-terrain
- Piste cyclable
- Puits de regard

ÉLÉMENTS À L'EXTÉRIEUR DE L'EMPRISE DE L'AUTOROUTE

- Câble téléphonique enfoui
- Aqueduc
- Mur acoustique
- Cours d'eau
- Gazoduc
- Ligne de distribution aérienne d'énergie
- Sentier de véhicule tout-terrain
- Piste cyclable
- Voie ferrée
- Conduite Esso existante
- Oléoduc
- PNGTS
- Puits de regard

REPÈRES GÉOGRAPHIQUES

- Limite de MRC
- Limite de municipalité

AUTRES INFORMATIONS

E.S. Entité secondaire (Distance entre le centre du fossé et la limite de l'emprise de l'autoroute)

- Bâtiment
- Information touristique
- Indication et sens de la photo
- Tour de télécommunication

NOTE:
Les éléments de la légende sont communs à tous les feuillets, mais ils ne se retrouvent pas nécessairement sur chacun de ceux-ci. Les prélèvements des largeurs de l'entité secondaire (E.S.) pour l'ensemble des feuillets, ont été effectués à des intervalles variant de 1 à 3 Km.

Échelle graphique: 0 125 250 375 500

PROJET: PIPELINE SAINT-LAURENT

TITRE: Emprise de l'autoroute 20

Échelle approuvée: 1:20 000

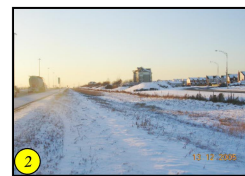
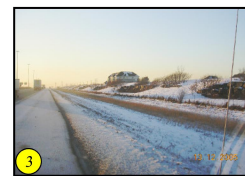
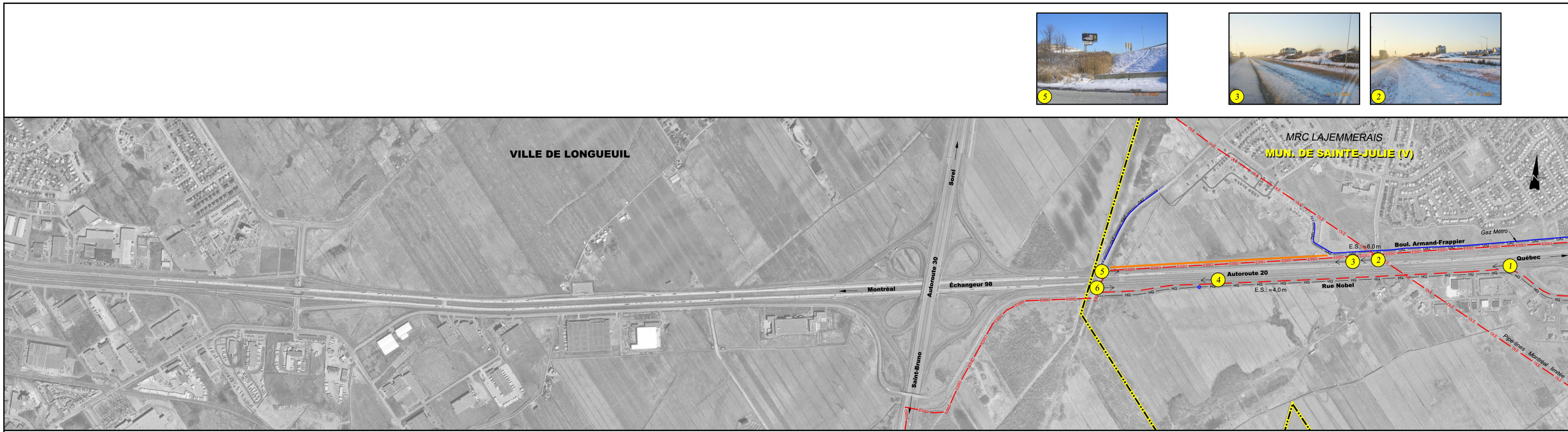
Élaboré par: Robert Choquette, d.l.a.

Révisé par: Stéphane Lacroix, dess.

Approuvé par: Claude Veilleux, ing. & géo.

UDV

31 DE 32



LÉGENDE

ÉLÉMENTS À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DE L'AUTOROUTE

- Vidéotron et câble téléphonique enfouis
- Câble téléphonique enfoui
- Vidéotron
- Brise-vent ou plantation
- Sentier de véhicule tout-terrain
- Piste cyclable
- Puits de regard

ÉLÉMENTS À L'EXTÉRIEUR DE L'EMPRISE DE L'AUTOROUTE

- Câble téléphonique enfoui
- Aqueduc
- Mur acoustique
- Cours d'eau
- Gazoduc
- Ligne de distribution aérienne d'énergie
- Sentier de véhicule tout-terrain
- Piste cyclable
- Voie ferrée
- Conduite Esso existante
- Oléoduc
- PNGTS
- Puits de regard

REPÈRES GÉOGRAPHIQUES

- Limite de MRC
- Limite de municipalité

AUTRES INFORMATIONS

E.S. Entité secondaire (Distance entre le centre du fossé et la limite de l'emprise de l'autoroute)

- Bâtiment
- Information touristique
- Indication et sens de la photo
- Tour de télécommunication

NOTE:
Les éléments de la légende sont communs à tous les feuillets, mais ils ne se retrouvent pas nécessairement sur chacun de ceux-ci. Les prélèvements des largeurs de l'entité secondaire (E.S.) pour l'ensemble des feuillets, ont été effectués à des intervalles variant de 1 à 3 Km.

Échelle graphique: 0 125 250 375 500

PROJET: PIPELINE SAINT-LAURENT

TITRE: Emprise de l'autoroute 20

Échelle approuvée: 1:20 000

Élaboré par: Robert Choquette, d.l.a.

Révisé par: Stéphane Lacroix, dess.

Approuvé par: Claude Veilleux, ing. & géo.

UDV

32 DE 32

